Syndicat mixte d'aménagement et de gestion

PARC NATUREL REGIONAL DE SCARPE-ESCAUT

# DOSSIER DE CONSULTATION

## MARCHE PUBLIC POUR LA CARTOGRAPHIE PHYTOSOCIOLOGIQUE DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA TOURBIERE DE VRED

*Financement conditionné à l'accord de la Région*

Cofinancé par l'Union européenne

NATURA 2000

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

Région Hauts-de-France

# Table des matières

**Règlement de la consultation (RC) ..... 3**

1. Objet ..... 3
2. Identification du pouvoir adjudicateur ..... 3
3. Caractéristiques du marché ..... 4

La Tourbière de Vred ..... 5

4. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ..... 6
5. Présentation des candidatures et des offres ..... 6
6. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre ..... 7
7. Critères d'attribution ..... 7
8. Négociation ..... 9
9. Suite à donner à la consultation ..... 9
10. Renseignements complémentaires ..... 10

# Règlement de la consultation (RC)

## 1. Objet

**Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut : une collectivité territoriale engagée dans la gestion conservation des espaces naturels remarquables.**

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut assure la gestion conservatoire de 10 sites naturels couvrant près de 400 hectares, dont 2 Réserves naturelles régionales et deux autres en cours de classement. Entre maîtrise foncière et conventionnement avec les collectivités, il y pilote les opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels. Il y mène également les suivis scientifiques objectivant et évaluant les actes de gestion. Vitrines de la biodiversité du territoire, ces sites sont également le support d'actions de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et des étudiants gestionnaires de demain.

**Le plan de gestion : un document incontournable**.

Le plan de gestion est le document de référence pour la gestion du site. Il établit une stratégie partagée avec le comité de gestion (qui regroupe les représentants des principaux usagers, les administrations compétentes (AEAP, DREAL, DDTM), les collectivités et les structures gestionnaires que sont le Département et le PNR) et définie autour d'un diagnostic poussé du site traitant prioritairement du patrimoine naturel mais aussi des activités sociales, culturelles et économiques.

Le Cahier Technique n°88 (CT88), guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, constitue la référence méthodologique en matière de planification et de gestion des espaces naturels protégés. À ce titre, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a la volonté de doter chacun des sites qu'il gère d'un plan de gestion élaboré selon les principes de ce cahier technique. Cette démarche vise à assurer une gestion durable, concertée et cohérente, en intégrant l'ensemble des enjeux écologiques, socio-économiques et de gouvernance, propres à chacun des sites.

**Un marché d'expertises floristiques et phytosociologiques sur la Tourbière de Vred.**

Le Parc a engagé la révision des plans de gestion de quatre sites dont la Tourbière de Vred. Dans ce cadre, la cartographie phytosociologique de ce site naturel est à actualiser. Véritable pierre angulaire du plan de gestion, cette actualisation est tout aussi importante pour évaluer la gestion passée que pour définir celle à venir.

## 2. Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (SMPNRSE) représenté par son Président Monsieur Jean-Paul FONTAINE.

Adresse : 357 rue Notre Dame d'Amour 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

Site internet : http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/

Standard du PNR Scarpe Escaut : 03.27.19.19.70

Profil acheteur : www.marchespublics596280.fr

Coordonnées du trésorier payeur : Service de Gestion Comptable de Wallers

# 3. Caractéristiques du marché

## 3.1. Procédure de passation du marché

Compte tenu de la valeur estimée du besoin, inférieure au seuil de 60 000 € HT, le présent marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique (C.C.P.).

Toutefois, afin de garantir une information suffisante des opérateurs économiques et de favoriser la concurrence, le pouvoir adjudicateur fait le choix d'organiser une consultation avec publicité et mise en concurrence, selon des modalités librement définies.

La consultation est conduite au moyen du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, sur lequel les documents de la consultation sont mis à disposition et les offres réceptionnées par voie dématérialisée.

## 3.2. Durée du marché

Le démarrage de la mission est envisagé au début de l'année 2027. Les livrables définitifs devront être remis au plus tard en mars 2028. La réalisation du marché est conditionnée à l'accord de financement de la Région.

## 3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 210 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 3.4. Allotissement

**Le présent marché n'est pas alloti. Il comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle :**

- Tranche ferme : actualisation de la cartographie phytosociologique des végétations, calcul de l'Indice de Qualité Phytocenotique des Tourbières, analyse du potentiel phytocénotique des complexes de végétation et évaluation actualisée de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- Tranche optionnelle : actualisation de la cartographie de la flore vasculaire patrimoniale régionale.

Les candidats présentent une offre couvrant l'ensemble du marché et distinguent dans leur offre financière le montant de la tranche ferme et celui de la tranche optionnelle.

## 3.5. Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées (solutions différentes afin de répondre aux objectifs du maître d'ouvrage) contrairement aux opérations optionnelles (opérations jugées pertinentes par le candidat mais non prévues au CCTP).

## 3.6. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

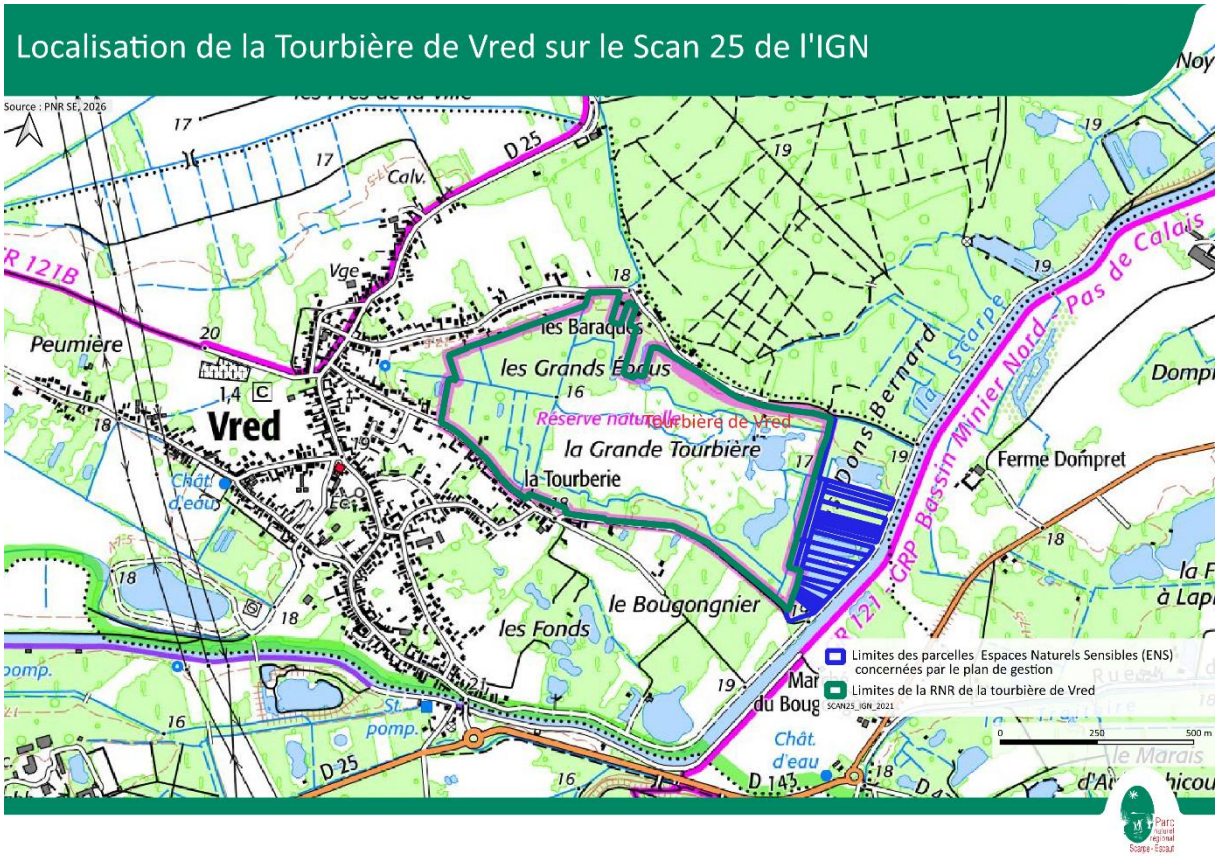
| Code principal | Description |
|---|---|
| 71313000-5 | Services de conseil en ingénierie de l'environnement |
| 71335000-5 | Etudes techniques |

## 3.7. Lieu d'exécution du marché

Le site concerné par le présent marché est la Réserve naturelle régionale de la Tourbière de Vred, située dans le département du Nord, au sein du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

### La Tourbière de Vred

Localisation : Commune de Vred
Superficie du site : 41,63 ha en RNR et 5,15 ha en ENS
Plan de gestion : 2021/2025
Statut foncier : Commune de Vred, Département du Nord et Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Gestion : Parc naturel régional Scarpe-Escaut pour les parcelles communales (classées RNR) et Département du Nord pour les parcelles départementales (classées ENS).




## 3.8. Visite de sites

Le Parc naturel régional organisera une visite des sites pour les candidats potentiels, bien que fortement conseillée pour les candidats ne connaissant pas le site, elle n'a pas de dimension obligatoire. Cette visite fera l'objet d'un procès-verbal qui sera remis aux candidats y ayant assisté.

Les candidats désirant s'inscrire à cette visite devront confirmer leur participation par mail à l'adresse natura2000@pnr-scarpe-escaut.fr .

**La date et les modalités de la visite seront communiquées par le maître d'ouvrage aux candidats intéressés.**

Les questions posées lors de cette visite seront consignées dans un procès-verbal et feront l'objet d'une communication aux autres candidats via la plateforme de dématérialisation.

# 4. Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises est composé des éléments suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

# 5. Présentation des candidatures et des offres

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée.

## *5.1. Documents concernant la situation juridique de l'entreprise conformément à l'article R.2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique*

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété,
- Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété,
    - Déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusions des marchés publics prévus à l'article L.2141-5 du Code de la Commande Publique,
    - Extrait Kbis,
    - Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
    - Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à signer les documents de candidature et d'offre.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévu à l'article R.2142-6, R.2142-7, 2142-9 du Code de la Commande Publique :
    - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années ;
    - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévu à l'article R.2142-13 et R.2142-14 du Code de la Commande Publique :
    - Liste des principales références au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
    - Liste du matériel et des ressources humaines affectés à l'exécution du marché, comprenant notamment la liste du personnel intervenant ainsi que leurs qualifications professionnelles respectives.

Tout autre document que le candidat jugerait utile.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les candidats dont l'entreprise est créée depuis moins d'un an, le prestataire devra justifier par tout moyen à sa convenance, de sa capacité à assurer la prestation.

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique, si des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes avant l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie (http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

### *5.2. Présentation de l'offre*

Chaque candidat aura à produire une offre comprenant les pièces suivantes :

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- Offre technique comprenant :
    - Une description détaillée de l'approche technique proposée pour réaliser les expertises conformément aux attentes détaillées dans le CCTP ;
    - La présentation d'un calendrier prévisionnel ;
    - Les moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché notamment la liste du personnel intervenant ainsi que leurs qualifications professionnelles respectives ;
    - Le candidat pourra également y joindre une liste complémentaire de travaux qu'il jugera pertinents (offres optionnelles),
- Aucune attestation de visite n'est exigée, la visite étant facultative.

## 6. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre

Le présent marché n'étant pas alloti, chaque candidat remet une offre portant sur l'ensemble des prestations définies au CCTP.

Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

L'offre est remise dans les conditions suivantes :

- Sur le profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr
- Avant le 4 décembre 2026 à 12 heures.

## 7. Critères d'attribution

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au chapitre « II : Examen des offres » du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

## 7.1. Candidatures

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties de la situation juridique,
- Garanties et capacités techniques et financières,
- Capacités professionnelles.

L'acheteur se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures (art. R.2161-4 du C.C.P).

## 7.2. Offre

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre la mieux classée sera provisoirement retenue. Le marché sera attribué définitivement au candidat retenu si celui-ci produit les pièces fiscales et sociales requises dans un délai fixé par le PNR Scarpe-Escaut. En cas de non-production dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le PNR Scarpe-Escaut présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

### 1. Note technique (60%)

Cette note évalue la qualité et la pertinence de la méthodologie proposée par le prestataire pour répondre aux objectifs du projet, dans le respect des exigences du cahier des charges (CT88).

Elle est appréciée selon trois critères :

- La proposition méthodologique ;
- La compétence de l'équipe projet ;
- Pertinence du calendrier et des délais.

Proposition méthodologique (14 points)

Pertinence de la méthodologie pour réviser la cartographie des végétations et mettre en place les indicateurs attendus. La qualité de l'approche scientifique, les référentiels utilisés, ainsi que la prise en compte de l'histoire du site, seront particulièrement valorisées.

Compétence de l'équipe projet (3 points)

Ce critère évalue les qualifications et les compétences des membres de l'équipe projet, sans prendre en compte directement l'expérience. Il s'agit de vérifier que l'équipe dispose des compétences techniques nécessaires pour mener à bien la mission.

Critères d'appréciation : Compétences des membres de l'équipe en phytosociologie, en botanique, en écologie, en gestion d'espaces naturels et cartographie. L'équipe doit avoir une bonne connaissance des zones humides et tout particulièrement des tourbières.

Pertinence du calendrier et des délais (3 points)

Ce critère permet d'évaluer la capacité du prestataire à respecter les délais de réalisation du projet et à organiser de manière optimale les différentes phases de la mission.

Critères d'appréciation : Le prestataire devra soumettre un calendrier détaillé, avec des étapes clairement définies (révision du diagnostic écologique, consultations, propositions d'actions, etc.), en précisant les délais associés à chaque étape.

### 2. Prix de l'offre (40 %)

Ce critère évalue le rapport qualité/prix de l'offre en prenant en compte le coût global de la prestation, tout en assurant la qualité et la pertinence des prestations proposées.

Note sur 20 = (prix le plus bas des offres recevables/prix de l'offre examinée) * 20.

**Note finale = 0,6 * note technique + 0,4 * note financière**

## 8. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'étude initiale des offres. En pareil cas, un nouveau classement sera établi après négociation et déterminera l'attributaire du marché.

Les négociations pourront se faire par échange de courriers, courriels et télécopies ainsi que lors d'entretiens (présentiel ou visioconférence à la convenance du pouvoir adjudicateur). A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

## 9. Suite à donner à la consultation

Le candidat retenu produit les certificats et attestations des articles R.2143-3 et du R.2143-9 du C.C.P. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

En application de l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans le délai imparti, sa candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Le candidat retenu devra également produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement, portant une signature originale et le cachet de la société en cas de remise sur support papier, ou une signature électronique au moyen d'un certificat de signature en cas de transmission dématérialisée.
- L'habilitation du mandataire par ses cotraitants, comportant une signature originale et le cachet de la société en cas de remise sur support papier, ou une signature électronique au moyen d'un certificat de signature en cas de transmission dématérialisée.
- Document attestant que le signataire de l'offre est habilité à engager la société à hauteur du montant du marché.

# 10. Renseignements complémentaires

## *10.1. Demande de renseignements jusqu'à la réception des offres*

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir à la date limite indiquée en page de garde du présent document, une demande via le profil d'acheteur et le marché correspondant.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard à la date limite de modification des documents indiquée en page de garde du présent document.

## *10.2. Demande de renseignements aux candidats suite à la réception des offres*

Lors de l'analyse des candidatures et offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de contacter un candidat afin d'avoir des précisions concernant l'offre proposée.

Le candidat devra alors répondre dans un délai de 5 jours calendaires suite à l'envoi de la demande de renseignements. En l'absence de réponse dans ce délai, l'offre sera rejetée.

## *10.3. Procédure de recours*

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE Cedex

Tél. : 03.59.54.23.42